

*aliter corpus Christi incipere esse de novo, in hoc sacramento, nisi per conversionem substantiæ panis in ipsum*(1). La vérité du sacrement, la vérité de la présence réelle exige donc, reprend-il aussitôt que les substances du pain et du vin ne se trouvent plus sous les espèces après la consécration: car il est bien évident que lorsqu'une chose a été convertie en une autre elle n'est plus, après la conversion, ce qu'elle était auparavant. Et à l'article suivant, il exclut pour la même raison les deux hypothèses de l'anéantissement et de la résolution des substances en leurs éléments simples: elles sont incompatibles avec la vérité de la conversion, laquelle seule peut rendre raison de la présence réelle du Christ au Sacrement(2).

Le Catéchisme du Concile de Trente s'inspire évidemment de l'argumentation de saint Thomas, lorsque, venant à parler de la transsubstantiation, il dit: "Le second point sur lequel les pasteurs instruiront leurs ouailles est que après la consécration, la substance du pain et celle du vin ne demeurent pas dans ce sacrement. Cela évidemment provoque une grande admiration, mais c'est une vérité nécessairement unie avec ce qui vient d'être démontré, à savoir, la présence réelle. Car si nous avons, sous les espèces consacrées, le vrai corps et le vrai sang du Christ, il est absolument nécessaire que cette présence provienne soit d'un changement de lieu de la part de Notre Seigneur, soit d'une création, soit d'une conversion." Puis après avoir rejeté les deux premières hypothèses, le Cathécisme conclut que la troisième est seule

(1) *Sum. theol.*, p. III, q. LXXV, art. II, in corp.

(2) Voici comment Capréolus, le prince des thomistes, présente l'argument de saint Thomas:

*Præsentia corporis Christi ad species panis, qualis nunc est in Eucharistia vel ejusdem rationis cum illa non potest acquiri de novo manente substantia panis sub ejusdem speciebus nisi per aliquam mutationem substantialem noviter factam in corpore Christi, vel substantia panis, vel aliqualem unionem unius ad alteram concurrente aliquo motu locali. Cum autem fides non ponat hujusmodi motum factum in corpore Christi, nec aliqua mutatio panis localis fit, restat quod ista præsentia requirit transitum substantiæ panis in corpus Christi. (In IV Sent, dist. XI, q. I, a. 2).*